

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES						
		h3	habitation multifamiliale	■			
p1	communautaire récréatif		■				
u1	utilité publique légère		■				
h4	habitation en commun	■(a)					
LOGEMENTS	Nombre de logements min.	4	0				
	Nombre de logements max.	6	0				
STRUCTURE / BÂT	Isolée	■					
	Jumelée						
	Contiguë						
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)	3	--				
	Largeur minimum (m)	7	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)	80	--				

TERRAIN						
Superficie minimum	(m ²)	900	--			
Largeur minimum	(m)	30	--			
Profondeur minimum	(m)	30	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
Avant minimum	(m)	4	--				
Avant maximum	(m)	--	--				
Latérale minimum	(m)	6	--				
Total des deux latérales minimum	(m)	12	--				
Arrière minimum	(m)	10	--				
Espace naturel	(%)	--	--				
Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	--				
Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
Nombre de logement / hectare	max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					
	(2)					

ZONE:	Hc 114
Résidentielle de forte densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(2) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme